ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Procédure d'affectation
Seconde professionnelle Métiers de la sécurité

Lettre de motivation guidée

Le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité fait l'objet d'une procédure spécifique.

L'élève doit notamment faire parvenir une lettre de motivation guidée. Cette lettre doit être envoyée par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil accompagnée du dossier de candidature.

L'ensemble des documents doit parvenir à l'établissement d'accueil pour le **17 mai 2024 délai de rigueur**.

1) Pour quelles raisons souhaitez-vous vous inscrire en bac professionnel Métiers de la sécurité ? Quel est votre projet professionnel ?

---

2) Quelles sont vos qualités pour réussir dans cette formation ?